

Long-Term Wetland Management Strategy

Department of Environment

February 13, 2012

Protection of Provincially Significant Wetlands (PSWs)

The Department will regulate all Provincially Significant Wetlands regardless of their size, to ensure their protection. The *Watercourse and Wetland Alteration Regulation* will be reviewed to determine amendment requirements.

Compensation

In cases where wetland avoidance is not attainable, compensation for wetland loss will be required. The Department will work with Stakeholders to develop a process that allows proponents the option to meet wetland compensation requirements, necessary to counteract wetland loss, through a third party partnering organization(s).

Better wetland area mapping

The Department will establish a key stakeholder mapping working group, to develop wetland boundary mapping and mapping verification processes. The group will work with the most recent data sets, aerial photograph interpretation, and available LiDAR to create mapping at a desk top level that will then be verified.

Stratégie de gestion à long terme des terres humides

Ministère de l'Environnement

Le 13 février 2012

Protection des terres humides d'importance provinciale

Le Ministère réglementera toutes les terres humides d'importance provinciale, quelle que soit leur superficie, afin de les protéger. Le *Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides* sera révisé afin de déterminer si des modifications sont nécessaires.

Compensation

Dans les cas où il est impossible d'éviter les terres humides, une compensation pour leur perte sera exigée. Le Ministère collaborera avec les intervenants en vue d'établir un processus qui permet aux promoteurs de satisfaire aux exigences de compensation des terres humides, afin de remédier à la perte de terres humides, par l'entremise d'une organisation partenaire tierce.

Meilleure cartographie des terres humides

Créer un groupe de travail qui sera chargé de cartographier les limites des terres humides et d'élaborer des processus de vérification des cartes, à l'aide des ensembles de données les plus récents, de l'interprétation de photographies aériennes et de LiDAR pour créer une cartographie assistée par ordinateur qui sera par la suite vérifiée.

Stakeholders will also be engaged in the mapping verification.

Implemented in two phases;

First phase is the completion and introduction of mapping for areas with high development pressures including in and around municipalities, followed by a second phase of provincial wide coverage.

Process for challenging the wetland map boundary line

The use of accurate mapping will be applied; however the Department will implement a process to allow field verification of the wetland boundaries as a means of challenging the mapping data.

Development of a balanced wetland management system

The Department will engage stakeholders in the development of a balanced wetland management system; whereby maintaining hydrology, water quality and biodiversity in a given area will be incorporated in wetland management decision making.

This approach will provide flexibility in decision making that incorporates environmental, social, and economic factors.

Les intervenants participeront également au processus de vérification.

Cet exercice de cartographie se déroulera en deux étapes.

La première étant l'achèvement et l'introduction de la cartographie des secteurs soumis à une forte pression engendrée par le développement à l'intérieur et à proximité des grandes municipalités, suivi par la deuxième étape sur les travaux requis à l'échelle provinciale.

Processus de contestation des limites établies sur les cartes des terres humides

L'utilisation d'une cartographie précise sera appliquée. Le Ministère établira aussi un processus de vérification sur place des limites des terres humides comme moyen de contester les données cartographiques.

Développement d'un système de gestion équilibrée des terres humides

Le ministère de l'Environnement fera participer les intervenants au développement d'un système de gestion équilibrée des terres humides grâce auquel le maintien des caractéristiques relatives à l'hydrologie, à la qualité de l'eau et à la biodiversité dans un secteur d'aménagement sera intégré dans le processus décisionnel en matière de gestion des terres humides.

Cette approche donnera une certaine souplesse dans la prise de décisions qui tiennent compte des facteurs écologiques, sociaux et économiques.

Multi-Site Permitting

Working with various stakeholders the Department will develop a standardized method, for the delivery of the existing activity based multi-site permitting process that is used for ongoing routine projects. For example, this type of permitting can apply to pipeline and utility company maintenance work.

Provisional Permits for wetland projects

The Department will broaden the current *Watercourse and Wetland Alteration Regulation* provisional permit process, which applies to lower risk watercourse alterations that have predetermined conditions, to include work undertaken in or near wetland areas.

Wetland Management within Municipal boundaries

The department will consult with Municipalities on the concept of developing a process that allows for the issuance of one permit for common municipal projects that would allow for multiple alterations within their boundaries.

Examine Regulations for redundancy

The Department will review the *Environmental Impact Assessment Regulation* Schedule A undertaking (v), to determine if there is duplication with the *Watercourse and Wetland Alteration Regulation*. This review is not intended to reduced scrutiny or result in less wetland protection.

Délivrance de permis pour plusieurs emplacements

Le Ministère élaborera une méthode normalisée applicable au processus actuel de délivrance de permis pour plusieurs emplacements par activité pour les projets courants. Ce genre de permis peut être délivré pour les travaux d'entretien exécutés par des compagnies de pipeline et des entreprises de services publics, etc.

Permis provisoires pour projets sur des terres humides

Le Ministère étendra le processus actuel de délivrance de permis provisoires en vertu du *Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides* qui s'applique aux activités dans un cours d'eau présentant un faible risque pour lesquelles des conditions sont préétablies, afin d'inclure les travaux entrepris à l'intérieur ou à proximité des terres humides.

Gestion des terres humides à l'intérieur des limites municipales

Le Ministère consultera les municipalités sur le concept d'élaboration d'un processus permettant de délivrer un seul permis pour les projets municipaux communs qui permettrait l'exécution de modifications multiples à l'intérieur de leurs limites

Examen du règlement afin d'éliminer les redondances

Le Ministère révisera le point v) des ouvrages à l'Annexe A du Règlement sur les études d'impact sur l'environnement afin de déterminer s'il y a dédoublement avec le Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides. Cet examen ne vise pas à réduire la surveillance des terres humides ni à aboutir à une moins grande protection.

Certification of frequent users of standardized processes

A) Broaden the existing Certification Program that is currently used for forestry industry watercourse crossings, to include wetland crossing.

B) Implement a Certification Program that applies to other sectors who are frequent users of the current permitting process such as Department of Transportation or others that fit the requirements.

Wetland management on Agriculture land:

The Department will engage the agricultural community, to promote awareness of the importance of wetland protection and to clarify existing requirements summarized as;

- Existing agriculture practices carried out a distance of 5 meters or more from a water course or regulated wetland are exempt from permitting requirements and alterations carried out within 5 meters of a water course or regulated wetland require a permit.

The Department will work in consultation with Department of Agriculture, Aquaculture and Fisheries and the agricultural community to develop activity specific guidelines or best management practices for use in future agriculture development projects.

Certification des utilisateurs fréquents des processus normalisés

A) Élargir le programme de certification en place utilisé actuellement par l'industrie forestière pour les passages de cours d'eau afin d'inclure les passages de terres humides.

B) Mettre sur pied un programme de certification applicable à d'autres secteurs qui utilisent fréquemment le processus actuel de délivrance de permis, dont le ministère des Transports ou d'autres secteurs qui remplissent les conditions requises.

Gestion des terres humides sur les terres agricoles

Le ministère de l'Environnement fera appel à la communauté agricole afin de promouvoir l'importance de protéger les terres humides et de clarifier les exigences actuelles, qui se résument à ce qui suit:

- Les activités agricoles actuelles menées à cinq mètres ou plus d'un cours d'eau ou d'une terre humide réglementée sont exemptées des exigences relatives aux permis et un permis est requis pour les modifications devant être apportées à moins de cinq mètres d'un cours d'eau ou d'une terre humide réglementée.

Le Ministère consultera aussi le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et la communauté agricole en vue d'élaborer des lignes directrices sur des activités spécifiques ou de saines pratiques de gestion devant être appliquées aux futurs projets de développement agricole.

Woodlot wetland management

The Department will develop in consultation with the NB Federation of Woodlot Owners (representing the seven Marketing Boards), activity specific guidelines for wetland management, with the intention of incorporating these guidelines into the woodlot management plan.

Department of Natural Resources will also be consulted to ensure consistency between requirements on private woodlots and crown land.

The NB Federation of Woodlot Owners/Marketing Boards, and/or the Department of Environment will direct woodlot owners to this guideline for specifics on how work is to be carried out.

Awareness regarding the process of appealing permit decision

The Department will take measures to better inform the public on the existing appeals process, which allows proponents to appeal a permit decision

Gestion des terres humides faisant partie de lots boisés

En consultation avec la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick (qui représente les sept offices de commercialisation), le ministère de l'Environnement établira des lignes directrices sur la gestion des terres humides pour des activités spécifiques, dans le but de les intégrer au plan de gestion des lots boisés.

Le ministère des Ressources naturelles sera aussi consulté afin d'assurer l'uniformité entre les exigences applicables aux lots boisés privés et aux terres de la Couronne.

La Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick – Office de commercialisation et/ou le Ministère indiqueront aux propriétaires privés les lignes directrices à suivre sur la façon d'exécuter les travaux.

Information sur le processus d'appel d'une décision relative à un permis

Le Ministère prendra des mesures afin de mieux renseigner le public sur le processus d'appel que peuvent suivre les promoteurs pour en appeler d'une décision relative à un permis.